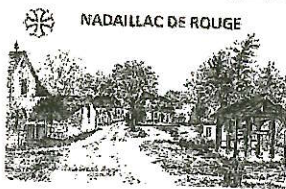


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_06-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Date de la convocation: 07/02/2023

Présents : 9

Votants: 10

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Affectation du Résultat 2022 - DE_2023_06

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

MONTANTS EN EUROS

Résultat de fonct Antérieur reporté	146 740.36
Résultat d'investissement antérieur reporté	26 610.01

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021

Résultat de l'exercice	- 4 352.12
Résultat antérieur	26 610.01
Solde d'exécution cumulé 001	22 257.89

Reste à réaliser au 31 décembre 2021

Dépenses	132 700
Recettes	12 646
Solde des restes à réaliser	-120 054

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	22 257.89
Rappel du solde des restes à réaliser	-120 054.00
Besoin de financement de l'investissement	-97 796.11

RF Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/02/2023 046-214602096-20230217-DE_2023_06-DE

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	29 568.56
Résultat antérieur	146 740.36
Total à affecter	176 308.92

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de L'investissement (crédit du c/au 1068 sur BP)	97 796.11
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002).	78 512.81

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire,

Francis CHASTRUSSE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/02/2023
et publié ou notifié
le 20/02/2023

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

